

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le mardi 10 février 2026 à 19h00, statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

1. Identification du site concerné :
227 rue Notre-Dame, lot 1 949 466, zone R-15

Nature et effet :

Cette demande d'usage conditionnel aurait pour effet de permettre l'usage « multifamiliale de 9 à 16 logements », afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel de 9 logements. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 22 janvier 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 22 janvier 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 22 janvier 2026.

Donné à Charlemagne ce 22 janvier 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière